

Adresse de la société populaire de Noyen, qui félicite la Convention sur son décret qui proclame l'existence de l'Être suprême et exprime son indignation pour l'attentat contre Collot-d'Herbois et Robespierre, lors de la séance du 10 messidor an II (28 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Noyen, qui félicite la Convention sur son décret qui proclame l'existence de l'Être suprême et exprime son indignation pour l'attentat contre Collot-d'Herbois et Robespierre, lors de la séance du 10 messidor an II (28 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 234;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25403_t1_0234_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

3

La société populaire de Prissac, district d'Argenton, département de l'Indre, adresse l'état des dons faits par ses membres et autres citoyens de la commune. Ils consistent en 12 draps, 6 paires de bas, une paire de souliers, 48 chemises, 2 paires de boucles, une paire de boutons, 6 liv. en argent, une pièce d'argent, une nappe, une serviette, une veste, un sabre, 69 liv. 15 s. en assignats, et quatre livres de chanvre. Elle ajoute que ces citoyens ont encore déposé à la municipalité, de la charpie, 49 chemises, 17 draps et 120 livres de chanvre; qui n'ont pas été envoyés au district, parce qu'il reste encore quelques dons à recevoir.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

4

La société populaire de Noyon écrit à la Convention que le jour où elle reçut les bustes de J. J. Rousseau, Voltaire, Châlier, Marat et Lepeletier, fut un jour de fête pour tout le canton; que les commissaires de toutes les parties du district se jurèrent union et fraternité devant ces images chéries des défenseurs et des martyrs de la liberté. Elle félicite la Convention sur le décret qui proclame l'existence de l'Être-suprême; elle exprime son indignation sur l'attentat dirigé contre Collot-d'Herbois et Robespierre.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Noyon, s.d.] (3).

« Citoyens Représentans

A peine régénérée par Dumont dont elle regrette l'absence, la société recut les bustes de Jean Jacques Rousseau, Voltaire, Brutus, Châlier, Marat et Le Pelletier. Ce fût une fête pour tout le Canton. Un cortège nombreux alla les devancer jusques à une demie-lieue. Toute la garnison prit les armes, et des députés de toutes les parties du district se jurèrent union et fraternité devant les images chéries des deffenseurs et des martirs de la Liberté. C'est lorsque les cœurs échauffés par l'amour des vertus dont ces grands hommes donnerent l'exemple à l'Univers, nous renouvellâmes le serment d'être républicains et libres, que nous reçûmes le décret par lequel vous reconnoissez l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. Tout dans la nature prouve cette grande vérité. Mais les ennemis de la Révolution ou prechoient l'athéisme ou vouloient nous faire passer pour le suivre. Vous leur avez imposé silence, et les peuples fanatisés reconnoissent l'erreur où les plongeioient les agens des despotes. Nous nous rejouissions de cette victoire de la verité sur le mensonge, éniivrés des succès de nos armées, nous regardions déjà nos ennemis

(1) P.V., XL, 238. B⁴ⁿ, 16 mess. (suppl⁴); J. Sablier, n° 1405; J. univ., n° 1686.

(2) P.V., XL, 239. B⁴ⁿ, 11 mess. (suppl⁴).

(3) C 309, pl. 1205, p. 11.

comme anéantis, et la Liberté établie sur les débris fumans de tous les trônes. Un nouveau crime nous frappe d'étonnement et de rage. Les monstres battus par tout, ont recours à l'assassinat, il est digne de leur cœur féroce. Ils croient anéantir la Liberté en frapant ses plus fidels deffenseurs! C'est l'heure de leur mort qu'ils viennent de sonner. Chacun de leurs crimes redouble nôtre courage. Les laches...! Ils ont pû croire que tant qu'il existeroit un français il reconnoitroit d'autre souverain que la Loi...! Qu'ils se détrompent; D'un bout de la France à l'autre, nous avons tous juré de rendre l'Univers à la Liberté, à la vertu. Nous ne poseront les armes que lorsque ce projet sera accompli. Périront 1.000 fois plutôt que de fausser ce serment

Vive la République, vive la Montagne! ».

[2 signatures illisibles].

5

La société populaire de Compiègne (1) annonce à la Convention que depuis 3 mois elle a armé et équipé 3 cavaliers jacobins.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Compiègne, 3 mess. II] (3).

« Citoyens Représentans

Nous vous annonçons que depuis 3 mois, nous avons monté, armé, équipé complètement 3 cavaliers Jacobins, que tous 3 sont à l'armée du Nord, que déjà un d'entre'eux s'est mesuré avec les bêtes féroces lachées contre nous par les monstres couronnés; que dans le recit qu'il nous fait de l'action, il se plaint amèrement du trop peu de durée qu'a eu ce combat. Nous esperons que les 2 autres aussi braves, aussi patriotes que le 1^{er}, feront aussi bon usage du glaive vengeur, que nous leur avons remis en mains. Toutes les communes du district nous ont aidé de leurs efforts, électrisées par nos commissaires republicains. Elles se pretent à tous les efforts qu'exige le triomphe de la liberté. Nous ne vous demandons pas, citoyens representans, ni mention honorable ni insertion de cet acte de devouement au bulletin. Nous ne quêtions point d'eloges; la recompense du republicain est dans son cœur. Nous n'en solliciterons jamais d'autre. Servir la Patrie de toutes nos forces, contribuer a ses succès même au prix de notre sang, c'est notre unique but c'est notre seule ambition. S. et F. ».

VALANSART, SULLIER, BRULÉES (présid.), BERTRAND, BLIER [et 3 signatures illisibles].

6

L'agent national du district d'Orthès, département des Basses-Pyrénées, annonce que les biens d'émigrés se vendent avec le plus grand succès : un bien estimé 200 liv., a été vendu

(1) Oise.

(2) P.V., XL, 239. B⁴ⁿ, 16 mess. (suppl⁴); J. Fr., n° 642; J. Sablier, n° 1405; J. univ., n° 1686.

(3) C 309, pl. 1205, p. 12.